



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.4/391  
26 novembre 1958  
ORIGINAL : FRANCAIS

Treizième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL DE TUTELE

Déclaration faite par le représentant de la France à la 816ème séance  
de la Quatrième Commission, le 25 novembre 1958

Note : Conformément à la décision prise par la Quatrième Commission à sa 816ème séance, le texte de la déclaration suivante est distribué, pour information, aux membres de la Commission.

Monsieur le Président,

Nous voici, après de longs débats - où trop souvent la procédure a pris le pas sur le fond - et de fréquentes négociations où, à côté de beaucoup de bonnes volontés, sont apparues aussi, plus ou moins voilées, d'étranges arrière-pensées - nous voici au seuil de la conclusion.

Je voudrais, au nom de la Puissance administrante, faire le point, très nettement, en évitant autant que possible de passionner le débat.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je suis dans l'obligation de faire une mise au point. Je comptais oublier les pétitionnaires et leurs fables. J'avais l'intention de les laisser continuer à enfoncer des portes ouvertes ou à se battre contre des moulins à vent. Que peuvent-ils en effet faire d'autre, puisque dans la mesure où ils sont sincères, ils sont obligés de se rallier au programme du Gouvernement camerounais? Mais une délégation a parlé de notre "silence" à leur égard. Il s'agit d'un représentant de la Jordanie, qui a gagné de très loin le prix de la déclaration la plus fantaisiste et, malheureusement, la plus odieuse. Il nous a lancé un défi. Nous sommes présents au rendez-vous.

Voici donc, à la demande du délégué de la Jordanie, quelques précisions sur les pétitionnaires :

Et d'abord les étudiants Ngounga et Ndoh Kingué.

Vous avez entendu ces étudiants. Je les ai entendus, tout prêt à l'indulgence. C'est peut-être une faiblesse de ma part. L'ancien universitaire, l'ancien professeur que je suis, a spontanément de la sympathie pour des jeunes qui sincèrement cherchent leur route. Alors, je voudrais leur dire ceci :

"Vous semblez fiers de votre culture et vous avez raison. Mais la culture telle que nous l'entendons, telle qu'elle nous est léguée par des générations d'humanistes, ce n'est pas seulement quelques connaissances, ce n'est pas seulement un habile emploi des mots. La culture française, c'est plus encore la probité intellectuelle et le courage de reconnaître, modestement, les faits. Dans ce domaine, vous avez encore beaucoup à apprendre."

Mais ce qui me choque le plus profondément chez ces étudiants, c'est qu'ils n'ont pas cette belle franchise de la jeunesse, ce beau courage qui comporte peut-être le risque de recevoir des coups, mais au moins, drapeau déployé et avec la fierté de ses opinions. Ils sont communistes. Je ne le leur reproche pas. Ils ont parfaitement le droit de l'être. En France - et au Cameroun, nous poussons le libéralisme jusqu'à laisser pleine liberté de pensée et d'expression à ceux qui veulent supprimer cette même liberté de pensée et d'expression. Tous les pays n'en font pas autant. Ce que je leur reproche, c'est d'être des communistes honteux. C'est d'être déjà des sous-Moumié. C'est de juger plus habile de cacher ce qu'ils sont. C'est de prendre les membres de cette Commission pour des naïfs ou des imbéciles, alors que tout, dans la présentation de leur dossier, dans la forme de leur argumentation, dans leur organisation, dans leurs fréquentations, leur dualité - l'un surveillant l'autre - fait éclater leur appartenance politique. Ils tombent mal. Je connais bien ces méthodes. Et d'abord celle de ces organisations para-communistes, de ces filiales du parti, organisations de jeunes, organisations de femmes, organisations des étudiants, organisations professionnelles, etc., dont on dissimule la vraie nature pour attirer le sans-parti, mais dont on tient efficacement le secrétariat, et où, insidieusement, avec des mots d'ordre habilement choisis, on exploite une forme exacerbée de nationalisme et où l'on enrôle et on intoxique petit à petit les adhérents. On se garde de prononcer le mot "communisme",

/...

mais on en distille la doctrine. En France, on s'appelle Union de la jeunesse républicaine de France, Union des femmes françaises, Union des avocats républicains, etc. Plus on met de "Français" et de "Républicains", mieux ça fait. Pour le Cameroun, on met du "national" et du "camerounais". L'Union nationale des étudiants camerounais, l'UDEFEC - dont l'animatrice, Mme Ouandié, est comme par hasard installée à Berlin-Est - ne sont que des filiales de l'UPC.

Il était très significatif que l'un de ces étudiants nous ait longtemps parlé de Me Kaldor. Là encore il n'a pas de chance. Je connais bien ledit Me Kaldor. J'ai été au lycée avec lui. Il est communiste depuis trente ans. Avocat patenté de ce qui a été avant la guerre le Secours rouge international et doit s'appeler maintenant le Secours populaire international ou quelque chose d'approchant. Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es.

Il est vrai que ces malheureux étudiants ont été persécutés. Par exemple par le Gouvernement camerounais qui leur donne une bourse si bien utilisée pour venir à New-York. Et ils vont à New-York, et ils reviennent en France, toujours jouissant de cette affreuse liberté colonialiste dont persiste à les accabler la Puissance administrante. Mais ils ont couché ou manqué de coucher au commissariat de police. Cela arrive à tous les étudiants, dans tous les pays du monde, sauf dans les pays totalitaires où les séjours sont plus durables. En général, les étudiants en sont plutôt fiers. C'est un fleuron de leur couronne. Cela m'est arrivé. Je n'ai pas fait une pétition à la Société des Nations.

En vérité, tout le mal que je souhaite à ces martyrs de pacotille, c'est de rentrer en France le plus tôt possible, c'est de terminer leurs examens rapidement - ils sont plutôt en retard dans leurs études - au lieu de continuer à être les permanents d'organisations qui se servent d'eux, et rentrer au Cameroun, comme ils en ont et en ont toujours eu la pleine liberté, mettre leurs connaissances au service de leur pays. Je suis convaincu qu'au contact des réalités et retrouvant leur pays, comme tant de jeunes africains, ils seront rapidement désintoxiqués de ce que le climat de Paris comporte parfois d'excitation stérile et de verbalisme outrancier.

/...

J'en viens maintenant à l'exilé du Caire, au sieur Moumié. Je ne parlerai pas en effet de M. N'Tumazah qui est originaire du Cameroun britannique et qui me semble d'ailleurs à part. Ce n'est ni la même formation, ni le même style, ni la même pensée politique. M. Moumié est une vieille connaissance. L'an dernier, c'était le genre violent et agressif. Cette année, il a débuté fortissimo, mais fini plutôt pianissimo - avec toutefois une nuance de chantage. Car ce Monsieur dicte avec condescendance ses conditions, ses préalables, comme il dit. En même temps, et non sans habileté, il se fait tout gentil. Un petit couplet sur la culture française et l'éventuelle association du Cameroun avec la France, un petit couplet, à cause du Cameroun britannique, sur la culture anglaise et sur l'éventuelle association avec le Commonwealth. Ainsi, on cherche à plaire à tout le monde et en même temps, on ne sait jamais, on cherche à provoquer une sorte de rivalité franco-britannique.

Mais je plains beaucoup M. Moumié. Il a fait fausse route et il ne sait comment s'en sortir. Rien ne l'empêchait de demander le bénéfice de l'amnistie. Comme l'a dit le Président du Gouvernement du Cameroun, M. Ahidjo, il n'y a pas de condition politique à la loi d'amnistie. Et il pouvait alors rentrer au Cameroun. Mais il est pénible de reconnaître qu'on s'est trompé. Et puis rentrer chez soi comme simple citoyen, essayer dans la légalité, quand le moment viendra, de se faire élire démocratiquement, ce n'est pas tout à fait l'espoir que l'on avait forgé, et c'est aléatoire et ce n'est pas immédiat. Car l'indépendance, cela doit signifier Moumié au pouvoir, ou alors ce n'est pas l'indépendance. Et je n'exagère pas. Vous l'avez entendu. Il nous parle maintenant du "poulet rôti" de l'indépendance, car le Cameroun indépendant, cela veut dire pour lui l'UPC au pouvoir - cette UPC dont le premier soin, comme tous les partis totalitaires, serait d'étouffer toute opposition, de supprimer toute liberté, d'étendre encore sur la carte du monde ce voile sombre de l'oppression, le drapeau national de l'indépendance, le drapeau choisi par l'Assemblée élue du Cameroun, on le récuse. Ce que l'on veut, dans la haine et dans la terreur, c'est le drapeau rouge marqué du crabe noir de l'UPC, et pour cela on continue d'entretenir la violence. Mais on ne réussit plus. Les Bassas longtemps aveuglés se resaisissent. La Sanagha, seule région où, pour des raisons tribales, on avait quelque prise en

/...

exploitant odieusement un racisme très primitif, s'apaise. Alors on cherche à exploiter la session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les fonds affluent pour multiplier des télégrammes de pseudo-pétitions. On s'efforce de provoquer des incidents. On dépeint comme actuels des troubles qui, fort heureusement, n'appartiennent plus qu'au passé. On multiplie par 60 l'effectif des militaires présents. Et surtout, comme on a fait assassiner, et que par toute justice les crimes sont poursuivis, on crie à la répression. Pour cette besogne, le pauvre N'Tumazah suffit, car la vérité risque d'être rétablie. Et bien oui, les assassins du député Wanko - ce jeune ingénieur, ce magnifique Camerounais - ont été arrêtés, et à la tête de leur bande, Simo Pierre. Contrairement aux mensonges proférés ici, ils n'ont pas été exécutés. Aux dernières nouvelles, ils étaient en prison à N'Kongsamba et Dschang, et en instance de jugement devant la Cour criminelle de Dschang. Ils sont inculpés, je le rappelle, d'assassinat. Quant à Fotso Joseph, Kanto Donat, Kamden Justice et Fongam Mathias, ils sont en liberté : aucune charge n'a été retenue contre eux.

Voilà encore une baudruche de dégonflée. Mais là n'est pas l'essentiel de la tactique de Mounié et consorts. Car ils se moquent bien de leurs victimes, qu'il s'agisse de ceux qu'ils font assassiner ou de leurs hommes de main. L'objectif, c'est de rentrer en vainqueurs. C'est donc d'imposer ses conditions, ce qu'ils appellent des préalables, et pour cela, il y a cette bonne Organisation des Nations Unies, et surtout cette bonne Quatrième Commission, toujours prête à s'enflammer pour la cause des pétitionnaires, toujours prête, dans sa candeur, à suspecter les Puissances administrantes et à accepter ce qu'on lui raconte du vilain colonialisme. Mais il faut être habile : Mounié, Marche Ouandié, autrement dit Le Caire et Berlin-Est, c'est un peu trop voyant, et puis cette année, l'opposition légale, Assalé, Soppo Preso, est au gouvernement ou dans la majorité! Alors on fait venir de Paris deux jeunes disciples et militants. C'est si sympathique, les étudiants.

/...

Et puis on a cette trouvaille : le Togo. On le baptise "précédent", et on commence à répandre le syllogisme-slogan, aussitôt repris par quelques délégués amis :

Olympio était un pétitionnaire,

Or Olympio est devenu Premier Ministre,

Donc tous les pétitionnaires doivent devenir Premier Ministre.

Sans doute dans n'importe quelle université du monde, un étudiant de première année, ou même un lycéen, dénonce dans cette variété de syllogisme une des formes les plus erronées du raisonnement, mais pour la Quatrième Commission et pour eux tous les moyens sont bons.

Ce n'est pas tout : systématiquement on s'efforce de discréditer le Gouvernement légal du Cameroun, de jeter le doute sur l'Assemblée récemment élue au suffrage universel. Et l'on espère rentrer triomphalement au Cameroun, en ayant dicté ses conditions et en proclamant partout qu'on a les Nations Unies avec soi. Voilà le calcul, voilà le plan pour confisquer à son profit l'indépendance du Cameroun et y installer un bon régime totalitaire avec les conditions de liberté que vous savez.

Il n'y a qu'un malheur pour la réalisation de ce plan simpliste, comme dirait M. Lobanov, c'est la politique clairvoyante et libérale du Gouvernement camerounais, c'est le calendrier sans ambiguïté fixé par la France pour l'indépendance du Cameroun, c'est la prise de conscience nationale de l'opinion camerounaise.

M. Moumié, visiblement, est dépassé par les événements. Il se croit révolutionnaire. En vérité, il est un réactionnaire ou, si l'on préfère, un attardé. Qu'il se mette donc à l'heure du Cameroun, d'où il est parti depuis trois ans. Qu'il écoute ses anciens amis qui sont las des outrances. Et s'il a de l'énergie à dépenser, qu'il la mette, s'il le peut, au service de la patrie.

Mais laissons là les pétitionnaires, leurs déclarations et celles qui y font écho et venons aux choses sérieuses.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, Monsieur le Président, que nous discutons le rapport du Conseil de tutelle. Le Conseil de tutelle a longuement et scrupuleusement examiné la situation générale du Territoire. Il a passé au crible le fonctionnement des institutions politiques et de l'administration

/...

centrale, régionale et locale, le développement économique, social et culturel. Il a pris connaissance de tous les renseignements, de tous les dossiers, et même de toutes les pétitions. Je ne veux pas reprendre ici toutes ses conclusions et recommandations. Je m'étonne seulement que certains, systématiquement, refusent d'en tenir compte et semblent parfois même les ignorer totalement. Qu'il nous suffise de rappeler sa conclusion générale :

"Le Conseil félicite l'Autorité administrante et le Gouvernement camerounais du développement des institutions politiques, économiques et sociales et des progrès accomplis dans tous les domaines pendant l'année considérée."

Je ne trouve aucune trace de cette constatation dans la résolution qu'on nous présente.

En ce qui concerne donc l'objet du rapport du Conseil de tutelle, c'est-à-dire la situation au Cameroun dans tous les domaines, il ne saurait donc y avoir d'équivoque. Les conclusions sont formelles. Et pour savoir si les progrès ont continué depuis les travaux de la vingt et unième session du Conseil de tutelle, c'est-à-dire depuis février dernier, il faut attendre le compte rendu de la Mission de visite actuellement au Cameroun et son examen par le prochain Conseil de tutelle. La prochaine Assemblée générale aura à en connaître selon les procédures habituelles.

Mais il est parfaitement évident, Monsieur le Président, que le débat sur le Cameroun n'aurait pas été aussi long et n'aurait pas provoqué tant d'émoi s'il s'était seulement agi de la discussion du rapport de tutelle. Il est en effet intervenu un élément nouveau : la déclaration du Gouvernement français fixant, en plein accord avec le Gouvernement camerounais et selon les vœux de l'Assemblée législative camerounaise, le 1er janvier 1960 pour l'indépendance du Cameroun et simultanément la levée de tutelle.

Quelques observations à ce sujet :

1. Nous prenons acte du fait que personne n'a été jusqu'à présent mettre en cause ou en doute cette date du 1er janvier 1960 pour l'indépendance du Cameroun.

/...

Notre position à cet égard est parfaitement claire : le Cameroun, le 1er janvier 1960, sera indépendant, et je n'ai pas besoin de redire ici, comme je l'ai dit pour le Togo, qu'indépendant, cela veut dire indépendant. Nous nous opposons donc, selon le propre désir de l'Assemblée camerounaise, à toutes les tentatives, de quelque ordre qu'elles soient, qui pourraient être faites pour retarder l'accession du peuple camerounais à sa totale souveraineté.

2. A cette même date, l'Accord de tutelle deviendra caduc, pour la raison évidente soulignée par le délégué de la Tunisie, que la cessation de la tutelle est inhérente à l'indépendance. S'il y avait continuation de la tutelle, ce ne serait pas l'indépendance.

3. Les choses nous paraissaient tellement limpides que le Gouvernement français avait proposé par sa déclaration, dont j'ai lu le texte ici même le 28 octobre, que cette présente Assemblée arrêât le principe d'une consultation des populations camerounaises sous contrôle de l'ONU, et que le Conseil de tutelle fût chargé d'en préciser les modalités, compte tenu du rapport de la Mission de visite. Il s'agissait, dans notre esprit, d'un référendum qui confirmait, ou non, que le vœu des populations camerounaises était bien de voir cesser le régime de tutelle par l'accession à l'indépendance le 1er janvier 1960.

Là-dessus, on nous a dit : Il faut attendre le rapport de la Mission de visite. Ce n'est pas nous qui l'avons dit. Nous avons répondu, soit ! Ne préjugeons rien ! Attendons le rapport de la Mission de visite. On avouera que nous sommes de bonne composition. Le mémorandum du 12 novembre a été rédigé en tenant compte de ce désir assez généralement exprimé.

Et certains ont ajouté : d'ailleurs un référendum est inutile, puisque tout le monde est d'accord pour l'indépendance. Nous reconnaissons volontiers que l'Assemblée législative camerounaise, élue au suffrage universel, direct et secret, le 23 décembre 1956, et le gouvernement qui a sa confiance, sont parfaitement qualifiés pour exprimer, comme ils l'ont fait d'ailleurs, leurs vues sur l'avenir du Cameroun.

Pour nous, cela nous suffit. Nous ne sommes pas plus royalistes que le roi, plus onusiens que les Nations Unies. Nous n'avons pas besoin, en effet, de référendum pour que le Cameroun soit indépendant le 1er janvier 1960.

/...



C'est alors que certains ont dit : "Il faut des élections!" Des élections, pourquoi? Elles sont encore moins justifiées qu'un référendum, pour connaître l'opinion des Camerounais sur l'indépendance - ou sur la réunification, je viendrai tout à l'heure à cette question. Mais vous nous dites vous-mêmes, en refusant l'idée d'un référendum, que vous ne doutez pas de la volonté des Camerounais. Alors pourquoi des élections?

Parce qu'il y en a eu au Togo sous administration française? Sans parler - j'y ai fait allusion - de la fausseté du raisonnement par analogie (et pourquoi, dans ces conditions, ne pas parler du Togo britannique ou de la Somalie) qui ne voit, comme l'a si brillamment démontré notre collègue d'Haïti qu'au Togo la situation était totalement différente? Il n'y avait pas d'assemblée élue au suffrage universel, il y avait confusion ou complexité dans les buts poursuivis : autonomie ou indépendance. Certains demandant des délais pour la levée de tutelle, les questions étaient diverses. La consultation ne pouvait donc avoir ce caractère de simplicité qui est nécessaire pour un référendum.

Mais en vérité, ce faux précédent n'est qu'un prétexte. Ce que les plus habiles ont cherché à mettre en cause, c'est la légitimité du Gouvernement camerounais, c'est la représentativité d'une Assemblée camerounaise élue au suffrage universel, direct et secret. Ce qu'ils veulent saper, c'est la croissance d'un jeune Etat démocratique qui a autre chose à faire que de recommencer chaque année des élections sous prétexte que ses dirigeants ne sont pas téléguidés du Caire ou de Berlin-Est. En vérité, il s'agit d'une immixtion abusive dans les affaires intérieures camerounaises.

D'ailleurs, n'est-ce point l'un des pétitionnaires qui a lui-même critiqué l'idée d'élections générales équivalant à un référendum, en soulignant à la 808ème séance que "l'influence personnelle des candidats" s'exerce dans un tel scrutin et fait perdre de vue les problèmes fondamentaux.

Dirai-je enfin que l'organisation des élections est de la compétence exclusive des autorités camerounaises et que nous manquerions à nos engagements en reprenant ce que nous avons donné. Le Premier Ministre Ahidjo vous a répondu à ce sujet. Sa réponse est la nôtre. Nous refusons pour notre part de nous prêter à ce jeu de démolition internationale auquel certains veulent entraîner les Nations Unies.

/...

4. Dernière observation : la réunification. J'ai dit l'an dernier et je répète que le problème de la réunification n'est pas et ne saurait être un problème franco-britannique. Ceux qui s'imaginent pouvoir provoquer à cette occasion je ne sais quelle rivalité, je ne sais quel conflit d'influence ou de prestige se trompent. La réunification est un problème qu'il appartient aux Camerounais de régler eux-mêmes. Vous avez entendu le Premier Ministre Ahidjo. La réunification n'est pas une question pour les Camerounais français qui sont prêts à accueillir les Camerounais britanniques, et si ceux-ci le désirent. Il s'agit donc d'une décision qui concerne le Cameroun britannique. Certaines données du problème nous sont encore inconnues. Si la question du calendrier est importante, il est encore plus essentiel que, le moment venu, les Camerounais puissent se prononcer librement et en pleine connaissance de cause. Je pense que les Nations Unies et l'Autorité administrante se mettront aisément d'accord pour qu'il en soit ainsi.

Monsieur le Président, je viens de rappeler l'essentiel de nos positions. Elles peuvent se résumer en une ligne : en tout état de cause, avec ou sans Assemblée extraordinaire, avec ou sans résolution, le Cameroun sous administration française sera indépendant le 1er janvier 1960. Nous pensions avoir un assentiment général. Nous nous apercevons que certains ont des conceptions singulières de l'indépendance. Il est même édifiant de constater combien ceux-là mêmes qui semblaient les plus pressés et agitaient à tout propos des dates limites trouvent maintenant l'indépendance peu à leur goût dès lors qu'elle devient proche et s'efforcent d'en arrêter le cours. Mais notre ligne est droite, et nous ne nous laisserons détourner ni par les procédures, ni par les obstructions. Nous nous réjouissons de pouvoir dénombrer les vrais partisans de l'indépendance du Cameroun et les vrais amis de la liberté. C'est en fonction de ces principes que nous nous prononcerons sur les deux premiers projets de résolution qui nous sont présentés.

#### Les résolutions

Il y a la courte, il y a la longue, toutes deux avec le même objet, convoquer une session spéciale de l'Assemblée, mais la courte jouant le rôle de paratonnerre, c'est-à-dire devant servir de résolution de secours au cas où la longue n'aurait pas les deux tiers requis.

/...

Mais laissons là pour le moment l'idée même d'une session spéciale et venons-en à la longue résolution lue par notre collègue de l'Inde. C'est sur cette résolution que les efforts d'entente ont échoué, malgré les bonnes volontés incontestables. Mais j'ai entendu dire que certaine délégation, qui a la prétention d'administrer la Quatrième Commission, nous accusait, nous, d'intransigeance.

Je dois donc expliquer pourquoi cette résolution est pour nous inacceptable, et pourquoi fort malheureusement les négociations ont échoué. Il nous paraît d'abord irréfutable que si l'on prétend n'être pas en mesure de rien décider avant le rapport de la Mission de visite, il est logique de ne préjuger d'aucun aspect de la question et par conséquent d'enregistrer avec exactitude les faits.

Je laisse de côté le dernier paragraphe qui est en soi inadmissible, puisqu'il donne à l'Assemblée des responsabilités qui ne sont pas les mêmes et que les Puissances administrantes ont déjà pris les mesures nécessaires pour que soient atteintes les fins du régime de tutelle.

Aussi bien les auteurs étaient-ils prêts à l'abandonner.

Mais j'avais demandé, parce que cela est un fait, parce que cela est vrai, parce que cela est juste qu'il soit fait mention de la déclaration du Premier Ministre du Cameroun et des vœux de l'Assemblée camerounaise. C'est en effet l'essentiel. C'est la base de notre reconnaissance de l'option du Cameroun en faveur de l'indépendance, et j'ai même proposé un texte qui était à peu près ceci :

"Ayant pris note des déclarations du représentant de la France et du Premier Ministre camerounais, ainsi que des vœux exprimés par l'Assemblée législative du Cameroun, qui a été élue le 23 décembre 1956 au suffrage universel, direct et secret, etc."

Il m'a d'abord été répondu que ces documents étaient couverts par la référence au mémorandum français. J'ai répondu que dans ces conditions, je ne voyais pas ce qui s'opposait à les mentionner explicitement. Alors on a tergiversé. Et je me suis aperçu qu'en toute bonne foi, je venais de toucher le point sensible : on ne voulait pas parler du Premier Ministre camerounais, on ne voulait pas parler de l'Assemblée législative camerounaise. La manoeuvre était claire, et je m'en excuse pour ceux des coauteurs qui n'ont pas vu où on les menait et qui en tireront, j'espère, les conclusions nécessaires : il s'agissait encore une fois de tenter de discréditer les institutions démocratiques camerounaises. Mais pas ouvertement, subtilement, en prenant le langage de la modération.

/...

Pour qui nous prend-on? Pour qui prend-on les membres de la Quatrième Commission? Pour des aveugles ou des naïfs?

Qui plus est! Dans la résolution déposée, on fait mention des pétitionnaires. Le Gouvernement régulier du Cameroun, cela ne compte pas! L'Assemblée élue du Cameroun, on la conteste! Mais ces gens, qui, comme dirait Voltaire, qu'ils aiment citer, ne valent même pas la peine d'être entendus, voilà les autorités dont on se réclame, voilà les cautions que l'on ose produire.

Ce projet de résolution, tel qu'il est, est une provocation. Non seulement nous voterons contre et la considérerons de toute manière comme nulle et non avenue, mais nous demandons formellement à tous nos amis de la rejeter. Nous demanderons un appel nominal et nous, nous compterons sur ce vote, car nous voulons pouvoir dire au peuple camerounais, au peuple français et à l'opinion internationale quels sont ceux qui ont été pour l'indépendance et la liberté du Cameroun.

Un mot sur la deuxième résolution, la brève. Elle ne nous gêne pas en ce qui concerne le Cameroun. On pourrait cependant observer qu'elle préjuge déjà les rapports de la Mission de visite et du Conseil de tutelle qui sont parfaitement en droit d'estimer que cette session n'est pas indispensable.

Nous ne nous y opposerons pas toutefois car nous ne sommes pas en mesure d'avoir à cet égard un jugement définitif et nous réservons notre position pour la séance plénière.

Indépendamment de la question du Cameroun, la convocation en elle-même extraordinaire d'une Assemblée extraordinaire comporte des incidences de politique générale. C'est une dérogation aux coutumes et aux procédures habituelles des Nations Unies. C'est donc au premier chef une question de gouvernement. Beaucoup de délégations n'ont pas reçu d'instructions à ce sujet et demandent à réfléchir. Pour tenir compte de leur désir, nous nous abstiendrons provisoirement et reprendrons la question en plénière. Tout le monde pourra alors voter en connaissance de cause.

-----